

INONDATION, QUE FAIRE ?



ÉCOUTER



écouter la radio
et suivre les
consignes

À FAIRE



couper
l'électricité,
le gaz

mettre hors de
l'eau ce qui peut
l'être

rendre
l'habitation
étanche
si possible

se mettre à l'abri
avec ses propres
moyens

sortir de chez soi
uniquement sur
ordre d'évacua-
tion

ne pas rester
dans un véhicule

apporter une
première aide à
ses voisins, per-
sonnes âgées et
à mobilité réduite

INONDATION

ÉVACUATION



SI L'ORDRE D'ÉVACUATION EST DONNÉ

prendre avec soi
des effets per-
sonnels (papiers
d'identité, médi-
caments, affaires
pour bébé, ...)
>voir onglet:
évacuation, que
prendre ?

ne pas rentrer
chez soi sans
autorisation

ne pas
rebrancher le
réseau sans
autorisation

ne pas consom-
mer d'eau et de
nourriture sans
l'autorisation des
services
sanitaires

évaluer les
dégâts

remettre
son habitation
en état

contacter son
assurance le cas
échéant